

# Normand-Brunet

FONDS D'ÉLITE SPORTIVE

GUIDE ADMINISTRATIF 2019

NOS BUREAUX SONT SITUÉS DANS L'ANNEXE DE L'ARÉNA MARCEL-BÉDARD  
ACCESSIBLE PAR LA PORTE PRINCIPALE  
655 BOULEVARD DES CHUTES, C.P. 700 QUÉBEC (QUÉBEC), G1R 4S9

 : 418 666-6125     : [administration@rospab.ca](mailto:administration@rospab.ca)



BIINGO DU COEUR

NOUS VOUS RAPPELONS  
QUE TOUT CE SUPPORT  
EST RENDU POSSIBLE  
GRÂCE AU PARTAGE  
DES PROFITS  
DU BINGO DES CHUTES

**MERCI!**

## **FONDS D'ÉLITE SPORTIVE NORMAND-BRUNET**

### **HISTORIQUE**

Acteur de premier plan dans la réorganisation des loisirs à Beauport, c'est à la suite du décès trop hâtif de Monsieur Brunet que le Fonds a été nommé en son honneur. Monsieur Normand Brunet était un bénévole hautement impliqué dans son milieu et sa passion pour le baseball l'a amené à entraîner les jeunes ayant la même passion que lui, à s'impliquer dans le conseil d'administration de l'Association de baseball de Beauport et, par la suite, à se joindre au Comité de financement loisirs Beauport où il fut nommé président. Jusqu'à la fin, Monsieur Brunet s'est impliqué activement dans le milieu et a contribué à l'évolution des loisirs à Beauport.

### **MISSION**

Aider les athlètes étudiants de l'arrondissement de Beauport de la Ville de Québec en cheminement vers l'excellence dans leur discipline sportive.

### **OBJECTIFS**

Permettre au milieu d'identifier et de reconnaître les athlètes étudiants de l'arrondissement de Beauport de la Ville de Québec ayant atteint des performances sportives de haut niveau (provincial, national et international) et digne de mention;

Donner une aide financière pour encourager et supporter les meilleurs athlètes étudiants de l'arrondissement de Beauport de la Ville de Québec qui poursuivent un entraînement rigoureux et participent à des compétitions sportives de haut niveau (provincial, national et international).

### **DÉFINITION DE L'ÉLITE SPORTIVE**

De façon générale, sont considérés comme faisant partie de l'élite sportive, tous les athlètes étudiants de l'arrondissement de Beauport dont la pratique sportive est prioritairement orientée vers la recherche et l'atteinte concrète de performances.

## **COMITÉ D'ANALYSE ET D'ATTRIBUTION DES BOURSES**

### **COMPOSITION**

Le comité est formé des membres du conseil d'administration du Regroupement des organismes sportifs et plein air de Beauport.

### **RESPONSABILITÉS**

Coordonner la recherche de fonds annuellement en collaboration avec les organismes sportifs reconnus de l'arrondissement de Beauport, de la Ville de Québec et les autres institutions publiques et privées;

Recevoir, analyser les demandes et attribuer les montants d'argent (bourses) à être accordés aux athlètes qui répondent aux critères exigés;

Assurer la gestion des sommes d'argent recueillies (provenant de différentes sources: subventions, dons, commandites, collecte de fonds, etc.) et rendre compte annuellement de ses travaux;

Publiciser l'aide financière accordée et faire connaître les bénéficiaires;

Se concerter avec d'autres organisations semblables;

Organiser une cérémonie de remise de bourses annuellement.

## CRITÈRES GÉNÉRAUX

1. Le montant des bourses ne dépasse pas 1000 \$ en fonction des critères suivants :
  - a) La disponibilité financière du FONDS D'ÉLITE SPORTIVE NORMAND-BRUNET;
  - b) Le niveau de performance atteint (provincial, national, international);
  - c) La discipline sportive (équipe versus individuelle).
2. Une seule bourse par discipline est remise annuellement à l'athlète et l'organisme parrain en est informé. Un athlète qui obtient des performances éligibles à l'attribution d'une bourse du Fonds d'élite sportive Normand-Brunet dans des disciplines différentes peut présenter deux demandes distinctes par année au comité d'attribution. Ces demandes seront étudiées selon les critères d'évaluation précédemment mentionnés.
3. **La date limite de dépôt est le 15 octobre 2019, à 16h00.**

Prenez note que les heures d'ouverture de notre bureau sont variables. Il est préférable de prendre rendez-vous au préalable par courriel ou téléphone. Une boîte en bois est toutefois prévue pour le dépôt de vos documents sur votre gauche, entre les deux portes vitrées de l'entrée principale de l'aréna Marcel-Bédard. Nous vous encourageons fortement à y déposer vos dossiers. Prenez note que nous ne sommes pas responsables des documents perdus.

Nous acceptons les documents envoyés par la poste portant un sceau daté au plus tard du 15 octobre 2019.

Tout retard invalide automatiquement la demande.

4. Liste des disciplines sportives admissibles : badminton, baseball, basketball, biathlon, boxe, canoë-kayak, cyclisme, gymnastique, hockey, judo, nage synchronisée, natation, patinage artistique, patinage de vitesse, plongeon, ski acrobatique, ski alpin, ski de fond, soccer, taekwondo, tennis, tennis de table, triathlon, ultimate frisbee, vélo de montagne, voile **et tout autre sport fédéré.**

La natation est ici considérée comme un sport individuel et les épreuves en relais sont exclus des critères d'évaluation.

Montants maximaux alloués en fonction du niveau de performance atteint et de la discipline :

SPORT INDIVIDUEL	NIVEAU DE PERFORMANCE	SPORT D'ÉQUIPE
300 \$	PROVINCIAL	INADMISSIBLE
800 \$	NATIONAL	500 \$
1 000 \$	INTERNATIONAL	750 \$

**Il est possible que les montants présentés dans le tableau ci-haut soient modifiés en fonction des fonds disponibles.**

## CRITÈRES SPÉCIFIQUES

1. Être résident de l'arrondissement de Beauport de la Ville de Québec, depuis au moins un an :
    - Athlètes mineurs, l'adresse prise en considération est celle de la résidence des parents même si l'athlète s'entraîne et étudie à l'extérieur.
    - Athlètes majeurs (18 ans et plus) qui s'entraînent à l'extérieur peuvent être admissibles à la condition qu'ils aient été invités ou sélectionnés par une équipe nationale. Dans ce cas, ils pourront être subventionnés pour une période maximale de deux ans.
- \* Seuls les athlètes résidents de l'arrondissement de Beauport peuvent formuler une demande de bourse.**
2. Être étudiant dans une institution québécoise et dans un programme reconnu par le ministère de l'Éducation du Québec y compris le cegep@distance.
  3. Être âgé entre 12 et 25 ans dans l'année civile de la demande.
  4. Le ROSPAB encourage prioritairement les athlètes rattachés à une fédération ou régie spécifique à la discipline pratiquée, membres d'un organisme sportif reconnu par sa fédération ou sa régie.
  5. Ne pas détenir le statut d'athlète breveté par Sport Canada.
  6. Avoir participé et établi obligatoirement des performances de haut niveau dans un réseau de compétitions provincial, national ou international dans les douze mois précédents la demande. Seuls les résultats de compétitions qualificatives officielles seront déterminants dans l'étude de la demande de bourse. Par compétitions qualificatives officielles, on entend le championnat annuel provincial où tous les athlètes de la province d'une même catégorie sont appelés à concourir et, durant lequel les athlètes sont souvent choisis pour se rendre à une étape de plus comme le championnat annuel national. Ou encore, les Jeux du Québec pour lesquels l'athlète a dû préalablement se qualifier pour y participer. Les résultats de compétitions de types « Invitation » ou « Défis » sont donc exclus. Ils peuvent être ajoutés à la demande pour étoffer le dossier mais ne seront pas déterminants dans l'étude de la demande.

## SPÉCIFICATIONS POUR LES SPORTS D'ÉQUIPES

Dans un esprit d'équité envers les athlètes des sports d'équipe et pour apprécier les dossiers de chacun à leur mérite, les postulants doivent absolument remplir la section spécifique du formulaire réservée à cette fin. Ils doivent y inscrire tous les détails pertinents tels que :

- leur appartenance ou non à une équipe provinciale, nationale ou internationale;
- situer le niveau de compétition;
- inscrire un résumé des statistiques personnelles;
- contribution aux succès de l'équipe;
- préciser son rôle dans l'équipe;
- athlète le plus utile;
- membre de l'équipe d'étoiles;
- toute autre information pertinente au dossier.

Note importante, seuls les athlètes membres d'équipes ayant participé à des compétitions de niveau national et/ou à des compétitions de niveau international seront admissibles au programme de bourses du FONDS D'ÉLITE SPORTIVE NORMAND-BRUNET.

## MODALITÉS ET DOCUMENTS REQUIS

1. Remplir le formulaire approprié et le transmettre avec les documents requis au plus tard le 15 octobre 2019, 16h00, et ce **en format papier**.
2. Toute demande doit être **signée par le président du club dont il est membre**. Hautement importante, cette signature attestera que ce dernier a pris connaissance du dossier et qu'il endosse les informations transmises.
3. Toute demande doit être accompagnée **d'une preuve de scolarité valide** et actuelle démontrant que vous êtes aux études, par exemple : relevé de notes, horaire, carte étudiante, preuve d'inscription, etc.
4. Toute demande doit être accompagnée d'une **lettre de recommandation signée de son entraîneur** ainsi que des coordonnées de ce dernier.
5. Toute demande doit être accompagnée **des preuves de résultats, publicité de la compétition ou toutes autres documentations** pouvant étoffer le dossier : découpures de journaux, etc.
6. Toute demande doit être accompagnée **des preuves de classement** prouvant la catégorie de compétition de l'athlète (provincial, national ou international).
7. En signant son formulaire, l'athlète s'engage par la présente à témoigner publiquement de l'aide reçue par le FONDS D'ÉLITE SPORTIVE NORMAND-BRUNET et à participer à la cérémonie de remise officielle qui aura lieu le jeudi, 5 décembre 2019.

Il est obligatoire de présenter l'ensemble complet des documents requis pour l'étude de la demande, sans quoi la demande ne sera pas traitée.